



PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des Territoires de l'Indre
Service Planification Risques Eau et Nature**

Affaire suivie par : Antoine BOURDILLON
Mel : antoine.bourdillon@indre.gouv.fr

Châteauroux, le 15 avril 2024

NOTE DE PRÉSENTATION

Contexte :

L'arrêté cadre sécheresse actuellement en vigueur dans l'Indre prévoit dans son article 8 des mesures dérogatoires pour un certain nombre d'usages comme l'abreuvement. Ainsi, il est nécessaire de demander une dérogation au service en charge de la police de l'eau en cas de pompage direct dans le milieu naturel si l'eau prélevée est destinée à abreuver des animaux d'élevage sur des parcelles éloignées du point de prélèvement.

Cette disposition est une charge administrative conséquente pour les éleveurs. De plus le guide circulaire de mai 2023 relatif à la mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse ne prévoit pas de restriction à l'abreuvement des animaux.

Le projet d'arrêté modificatif de l'arrêté cadre sécheresse soumis à la consultation permettra de simplifier les démarches pour les éleveurs concernant l'abreuvement sans avoir d'impact majeur sur les milieux aquatiques. Une dérogation ne sera plus nécessaire pour abreuver les animaux mais le préleveur devra veiller à maintenir un débit minimum dans le cours d'eau pour les usagers en aval.

Modalités de consultation :

Le projet d'arrêté, pris en application des articles R.211-66 du Code de l'environnement et ses annexes, sont mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Indre pendant une période de vingt et un (21) jours.

Les observations sur le projet d'arrêté-cadre sécheresse peuvent être communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-ore@indre.gouv.fr en précisant dans l'objet « **Modification arrêté-cadre sécheresse du 13 juin 2022 – Consultation du public** »

ou par voie postale à l'adresse
suivante :

Direction départementale des territoires – SPREN
Cité administrative
Bâtiment B
Boulevard George Sand
CS 60616
36020 CHÂTEAUX Cedex

La synthèse des observations du public ainsi que les motifs de la décision seront rendus publics sur le site Internet des services de l'État dans l'Indre (<https://www.indre.gouv.fr/>) au plus tard à la date de publication de l'arrêté préfectoral et pendant une durée minimale de 3 mois.

Début de la consultation :

18 AVRIL 2024

Fin de la consultation :

9 MAI 2024 (inclus)